



FFvolley

**COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS
PROCES-VERBAL N°4 du 14/04/2025**

SAISON 2024/2025

Présents :

Isabelle COLLOT

Présidente

Flore PERARD

Secrétaire

Sarah ARISS

Chrystel BERNOU

Jean-Baptiste BOUHELIER

Laurent DANIEL

Quentin DOLO

Olivier LEGRAND

Gilles PAGA

Jean-François RYELANDT

Jocelyn TRUCHET

Invités :

Jenna AGBODJAN PRINCE

Capitaine EDF Féminine

Yohann ESCALA

Entraîneur EDF Féminine

Benjamin LACROIX-DESMAZES

Capitaine EDF Masculine

Absents :

Auriane OLIVEIRA

ORDRE DU JOUR

- La gestion des signes ostentatoires (notamment sur des étapes où il n'y pas d'arbitre pour application du règlement)
- La procédure report des journées de championnat en cas de désaccord entre clubs
- Cahiers des charge CDF/Finales Challenge
- Rigueur à appliquer sur le Challenge
- Ouverture des compétitions à des équipes étrangères
- Gestion de la boîte mail (est ce qu'on essaye de trouver un autre mode de gestion)
- Divers

1) Application des principes de laïcité et de neutralité

L'application des principes de laïcité et de neutralité à l'occasion de différentes compétitions volley assis répond aux règles générales édictées par la FFVolley. Les arbitres présents sur les compétitions ou les organisateurs en l'absence d'arbitres devront faire respecter l'application de ces principes.

A toute fin utile, la Commission Fédérale de Volley assis fera suivre le mail officiel envoyés par Sylvie Prouvé sur ce sujet à tous les arbitres et clubs de volley assis pour rappel. Quentin DOLO effectuera cette mission programmée semaine 17.

2) Procédure report des journées de championnat

- La procédure de report, de droit ou non, est prévue dans les textes régissant le fonctionnement fédéral.
- Pour rappel, si plusieurs clubs ne trouvent pas d'accord pour fixer une date de report de droit, le club demandeur peut solliciter la Commission Fédérale Sportive afin qu'elle statue. Elle fixe la date, au vu des éléments en sa possession et selon les modalités prévues par le Règlement Générales des Épreuves Sportives. La CFVA peut être sollicité par la CFS. Dans ce cas de figure, il est entendu que les membres de la CFVA, pouvant être concerné par la demande, ne prendront pas part à la procédure même pour avis.
- S'agissant du report des matches PVA052, PVA053 et PVA054, la CFVA a été consultée. Cette dernière a préconisé un sursis pour l'amende.

3) Gestion de la boîte mail

La gestion des différentes compétitions de Volley Assis au travers d'une seule boîte mail devient difficile. Aussi, il est décidé de créer trois courriels spécifiques volley assis :

- Challenge.cfva@ffvolley.org
- Championnats.cfva@ffvolley.org
- Coupes.cfva@ffvolley.org

Les gestionnaires de ces différentes boîtes mails devront répondre avec l'adresse spécifique et non pas depuis leur boîte mail personnelle.

La CFVA va contacter le service informatique fédérale afin de procéder à la création de ces différentes boîtes mail. Quentin DOLO effectuera cette mission programmée semaine 17.

4) Cahiers des charges des compétitions de Volley Assis

Un projet de cahier des charges a été réalisé par Laurent et Chrystel pour les compétitions du Challenge 4x4 et de la Coupe de France 6x6. Les membres de la CFVA sont invités à en prendre connaissance et à produire des remarques si nécessaire avant la fin de ma semaine 18.

Ils rentreront en application dès la saison prochaine après validation des membres du Conseil d'Administration.

5) Point Challenge

La gestion des différents tournois est difficile pour essentiellement deux raisons :

- Inscription hors délais de la plupart des équipes (8 jours voire la veille au lieu des 21 jours)
- Demande classification des licenciés inférieure à 14 jours.

S'agissant de l'inscription, le délai pourrait être réduit à 10 jours dès la saison prochaine. Les équipes doivent respecter ces délais. Bien souvent, l'incertitude des licenciés présents lors du tournoi est mise en avant pour expliciter ce retard. Comme pour toutes compétitions, l'inscription ne fige pas la composition d'une équipe, le contrôle des licences étant réalisé à posteriori.

S'agissant des délais de classification, ils doivent être respectés. Le travail de la CFVA et de la classifcatrice en particulier pouvant demander un temps d'analyse et un besoin d'informations complémentaires avant validation.

Après divers échanges avec des GSA, ces derniers trouvent qu'il y a un trop grand nombre de journées nationales. Aussi, la CFVA envisage de remplacer les étapes nationales par des étapes régionales et/ou interrégionales. A l'issue de cette phase, une finale nationale serait organisée. Les critères de qualification devront être affinés afin de respecter une équité entre territoire. Un groupe de travail se met en œuvre sur l'application de cette réflexion.

6) Championnats

Il reste deux journées avant la fin. La CFVA ne note pas de difficulté particulière.

S'agissant des contrôles de Feuille de Match, la vérification n'est pas aisée car la mention PVA n'apparaît pas pour les licenciés(e)s issus d'un autre club. Cette information devrait pouvoir apparaître sur la fiche du club afin de faciliter le travail des membres de la commission.

La CFVA va contacter le service informatique fédérale afin de la relancer sur le sujet. Quentin DOLO effectuera cette mission programmée semaine 17.

LA CFVA va travailler dès les premiers jours du mois de mai sur le projet de calendrier des compétitions et les divers RPE. Cela permettra aux clubs de s'organiser au mieux.

7) Ouverture des compétitions à des équipes étrangères

Il semble exister une demande de clubs étrangers souhaitant participer aux compétitions organisées par la CFVA. La position de la commission est la suivante :

- Concernant le Challenge 4x4 : la compétition ne peut être ouverte que sur les étapes interrégionales ;
- Concernant le Championnat 6x6 : la compétition n'est pas ouverte aux clubs étrangers et il semble opportun de maintenir cette organisation ;
- Concernant la Coupe de France 6x6 : la compétition n'est pas ouverte aux clubs étrangers et il semble opportun de maintenir cette organisation.

8) Divers

Évolutions de la FDME : il n'y a pas possibilité pour le moment de modifier la FDME dû aux coûts prohibitifs pour tout changement demandé. Le Secrétaire Général est au courant de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Isabelle COLLOT
Présidente de Séance



Flore PERARD
Secrétaire de Séance

